

Assemblée générale du 3 juin 2024

Ouverture

L'assemblée générale annuelle est déclarée ouverte à 19 heures par la Présidente.

Participants

Membres présents : 27

Membres excusés : Maria et Antonio IZQUIERDO, Lina BRUNORO

La présidente Marie-José MOLLA salue toutes les personnes présentes et plus particulièrement Nicole BERTHOD-HUTIN, responsable du SASJ, Fabienne ZIMMERMANN, déléguée aux subventions et associations communales, Michel FAVRE et Marco SOLARI, conseillers municipaux. Elle excuse Xavier MAGNIN, maire de Plan-les-Ouates, retenu par d'autres obligations mais qui nous rejoindra en cours de séance.

PV de l'assemblée générale 2023 et de l'assemblée extraordinaire 2023

Les PVs sont approuvés.

Rapport de la présidente, de la trésorière et des vérificateurs des comptes. (cf. documents ci-joints)

Tous les rapports sont lus et approuvés.

Questions/réponses et remarques

Mme Dupraz demande que le budget 2025 subdivise le montant de la subvention entre la partie cash (versée en compte) et la partie nature (mise à disposition des locaux).

M. Favre demande si le montant de la subvention 2025 tient compte du déficit 2024. Il lui est répondu par l'affirmative.

Cotisation 2025

La proposition de M. Favre d'augmenter la cotisation individuelle à 30.- est refusée au vote (5 voix pour, 17 voix contre, 1 abstention).

Mme Dupraz indique que les personnes désirant soutenir l'association sont libres de faire un don.

La proposition du Comité de garder la cotisation à 20.- est acceptée par 20 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

Elections

Le Comité, inchangé, est réélu à l'unanimité.

La présidente, Marie-José MOLLA, est réélue à l'unanimité.

Les vérificateurs des comptes (Mme Rupp et M. Favre) sont réélus à l'unanimité.

Divers

Mme Lachavanne demande pourquoi vouloir cloisonner le Marais, ajouter une petite cuisine côté Association et supprimer la salle de sport.

Intervention de Xavier MAGNIN

Il remercie le Comité pour les activités créées et pour son engagement.

La volonté de la Commune est effectivement de pouvoir disposer des locaux du Marais.

Concernant la salle de sport, la discussion est en cours en interne. La Commune est en retard dans son travail.

Le cloisonnement des locaux est également à discuter.

L'administration de la location des locaux du Marais n'est pas encore en place.

Le demi-poste promis en 2023 par le magistrat n'est pas confirmé pour l'instant. Le périmètre des activités à couvrir est encore à définir.

Pour rappel, la Maison du Marais n'est PAS une maison de quartier, mais une maison des associations.

Intervention de Nicole BERTHOD-HUTIN

Le projet de la Commune est que le Marais soit mis à disposition des associations pour leurs activités. L'Association de la Maison du Marais ne serait ainsi qu'une association parmi d'autres, mais avec la particularité de bénéficier en permanence d'un espace propre.

Question/réponses

M. Reis de Carvalho demande s'il ne serait pas possible de prévoir des appareils de fitness aisément déplaçable et ainsi de les conserver dans un coin ?

M. Magnin va y réfléchir.

Mme Molla informe le maire que les déménagements en sous-sol ont été faits par le Comité. Il reste encore des choses à trier pour lesquels les bénévoles seront sollicités.

Mme Uebersax demande s'il serait possible d'organiser des soirées poétiques.

La présidente lui indique qu'il suffit qu'elle fasse une proposition concrète au Comité.

Ajournement

L'assemblée est clôturée à 20.30 et tout le monde est invité à déguster l'apéritif préparé par le Comité et les bénévoles.

Rapport de la Présidente

Rapport du président de l'Association : La Maison du Marais, exercice 2023

Suite à l'Assemblée générale du 11 mai 2023, il a été demandé au comité par la commune de repenser l'association et les activités en moins d'un mois sous peine de tutelle ou de fermeture. Le comité s'est attelé et a relevé le défi. Il a présenté un projet complet et détaillé en temps et en heure. Suite à sa validation partielle, nous avons présenté aux membres lors de l'assemblée générale extraordinaire en septembre un projet qu'ils ont plébiscité.

Le comité a donné ensuite un grand nombre d'heures pour redonner confiance à la commune concernant la gestion de l'association, conserver les activités les plus populaires, motiver de nouveaux bénévoles ainsi que les anciens, créer une nouvelle gamme d'activité pour les enfants et les familles et créer de nouvelles relations avec des associations.

Heureusement, le Comité a pu se reposer sur une vingtaine de bénévoles hyper motivés. Ils ont été présents pour s'occuper de la Pause-Café, de l'apéritif du vendredi, animer des ateliers cuisine en partageant leurs connaissances en alternance avec le comité, organiser des fêtes (Halloween, l'Escalade, ...) et aider durant les événements festifs. Avec de nouveaux bénévoles nous avons pu organiser de nouveaux cours (Dessin, Ecriture, Bricolages et Lectures pour enfants, etc.), proposer de nouvelles activités (Brunch) souvent en binôme avec le comité.

Au niveau des finances, nous avons œuvré et réussi à assainir la situation et avons mis en place les garde-fous que nous recommandai l'audit.

Nous avons aussi augmenté notre visibilité sur les réseaux sociaux, moderniser le site internet, fait de la promotion dans le quartier des Sciers afin d'attirer ses habitants à la Maison du Marais.

Nous avons aussi créé de nouvelles synergies avec des associations de la commune.

Enfin, nous ne nous sommes pas contentés de ce que nous avons mis en place en 2023, car en 2024, nous avons aussi organisé de nouvelles activités (vide-dressing, carnaval, chasse aux œufs) mais ceci nous vous en reparlerons en 2025 lors de notre prochaine assemblée générale.

En conclusion, je tiens à remercier, chacun des membres du comité d'y avoir cru et d'avoir batailler malgré les délais, les bénévoles pour leurs motivations sans faille et les membres, car sans vous, on existerait plus. Nous remercions aussi la commune de son soutien qui nous l'espérons sera encore plus important ses prochains mois avec le ½ poste promis à notre

Assemblée extraordinaire par notre maire. En effet, nous espérons que la Commune nous associe à la rédaction du cahier des charges de ce 1/2 poste afin que notre association puisse connaître la même publicité et soutien que d'autres maisons de quartier de la commune. Nous osons croire aussi que la Commune nous associera à ses études concernant les prochains travaux qui auront lieu au sein des locaux de la Maison du Marais. Le comité et moi-même restons à votre disposition pour d'éventuelles questions.

Rapport de la trésorerie des comptes de l'Association : La Maison du Marais, exercice 2023

Pour donner suite à l'audit fin 2022, nous avons décidé d'externaliser notre comptabilité et de mandater pour l'exercice 2023 le même comptable que pour 2022, M. Marc Jacquet. Suite au bouclage des comptes et par rapport aux remarques et recommandations des procédures de contrôle interne de l'audit, M. Jacquet a fait les observations suivantes :

- 1) Des transferts de fonds entre la caisse "pause-café" et la caisse "Admin" de Madame Dubois ont été effectués afin d'éviter d'avoir un excès de cash.
- 2) Des transferts de fonds entre la caisse "admin." et la banque ont également été effectués tout au long de l'année.
- 3) L'instauration des paiements des cotisations par la banque a débuté fin février.
- 4) Toutes les inscriptions aux repas ont été payées par la banque
- 5) L'association ne procède plus à la location de la salle depuis février. La location est gérée directement par la mairie.

Toutes les pièces comptables sont présentes et aucune différence n'a été relevée dans les caisses.

L'association est financée dans sa presque totalité par la Commune. La subvention communale pour 2023 se monte à 50'496 CHF, soit 12'000 CHF en espèces et 38'496 CHF pour la mise à disposition des locaux et les SIG.

Les produits d'exploitation s'élèvent à CHF 57'566.45, dont 50'496 CHF de subventions, 1'510 CHF de cotisations et 5'560.45 CHF de produits de manifestations et ateliers.

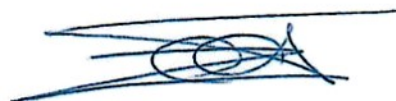
Les charges s'élèvent à CHF 64'403.12 CHF, dont 5'394.50 CHF de charges d'exploitation, 2'300 CHF de charges de personnel pour les bénévoles et 56'708.62 CHF de charges administratives.

De ce fait, nous finissons l'exercice avec une perte de 6'836.67 CHF.

Nous remercions la commune de Plan-les-Ouates et ses autorités pour cette importante subvention.



Véronique DUBOIS
Trésorière



Marc JACQUET
Comptable

Association La Maison du Marais - Comptes de l'exercice 2023

Rapport des Vérificateurs des comptes

En vertu du mandat que vous nous avez confié lors de la dernière Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes 2023 de notre Association, le mercredi 24 avril 2024, en présence de Madame Véronique Dubois, trésorière.

Nous avons pratiqué par sondage, en consultant les pièces comptables mensuelles, classées et numérotées, comme il se doit. Elles étaient en parfaite concordance avec les écritures présentées par le comptable désigné par le Comité.

En résumé, les comptes 2023 se présentent comme suit :

Recettes de l'Association en 2023 Fr. 57'566,45

Dépenses de l'Association en 2023 Fr. 64'403,12

Excédent de dépenses en 2023 **Fr. 6'836,67 (perte)**

La fortune nette (liquidités) de l'Association au 31 décembre 2023 se monte à Fr. 25'194,29, et de Fr. 25'887,14, en ajoutant des actifs transitoires d'un montant de Fr 692,85.

A noter que la subvention communale s'est montée à Fr. 12'000.- en 2023.

En conséquence, les Vérificateurs des comptes vous recommandent de donner décharge tant à la Trésorière qu'au Comité de l'Association pour la très bonne tenue de la comptabilité durant l'exercice écoulé.

Fait à Plan-les-Ouates, le 24 avril 2024, à La Maison du Marais.

Les Vérificateurs :

Michel FAVRE



Mireille RUPP

